

PROCÉDURE POUR L'ÉMISSION DES NUMÉROS DE CANDIDAT (CDN)

OBJECTIF

Définir les responsabilités du Service aux élèves de l'Institut maritime du Québec (IMQ) quant à l'émission des numéros de candidat des élèves.

DOMAINE D'APPLICATION

L'ensemble des élèves inscrits à un programme de cadets approuvé par Transports Canada

FONDEMENT STATUTAIRE

QMS-AUD-02 Approbation des cours de formation et du programme de formation à bord

RESPONSABILITÉ

La direction adjointe du Service aux élèves

PROCÉDURE

Les élèves qui sont admis à l'IMQ sont responsables d'obtenir eux-mêmes leur numéro de candidat auprès de Transports Canada. L'ensemble des informations nécessaires leur est transmis lors de l'envoi des documents d'admission [Exigences de Transports Canada](#). L'IMQ suggère aux futurs élèves de faire les démarches pour obtenir leur numéro de candidat avant la rentrée scolaire.

Si l'élève n'a pas obtenu son numéro de candidat avant le début du premier trimestre scolaire, il devra en faire la demande auprès d'un bureau de Transports Canada. Ce numéro est requis pour toute inscription aux formations aux urgences en mer, formations obligatoires pour les stages en mer.

RÉFÉRENCE

[Exigences de Transports Canada](#)

TP 5562 Programme de formation des cadets en Navigation

TP 8911E Engineering officer education and training program